

Quotidien CDMC

Performance du marché

Indices	Valeur	Performance	
		Quotidienne	Year-to-date
MASI	11 374,36	0,00%	0,09%
MADEX	9 264,51	0,00%	0,34%
Market Cap (Mrd MAD)		584,71	
Floating Cap (Mrd MAD)		132,83	
Ratio de Liquidité		4,71%	

Volume par marché

	Volume	
	(MMAD)	%
Marché central	51,41	100,00%
Marché de blocs	-	-
Marché global	51,41	100,0%

Principales variations

	Valeur	Cours	% Var
▲ FENIE BROSSETTE		59,00	+6,79%
▲ SMI		1 789,00	+5,24%
▲ TIMAR		186,95	+4,01%
▼ SNEP		365,00	-5,44%
▼ ENNAKL		30,01	-6,22%
▼ STROC INDUSTRIE		12,56	-9,90%

Principaux volumes

Valeurs	CMP	Qtés échangées	Volume (MMAD)	%
Marché central				
LABEL VIE	2 600,82	6 267	16,30	31,70%
ATTIJARIWAFI BANK	464,99	22 297	10,37	20,17%
HPS	3 658,96	2 563	9,38	18,24%
SODEP-MARSA MAROC	176,95	31 868	5,64	10,97%

Marché de bloc

Aucune transaction

Directoire
Yacine BEKBACHY
Adil HANNANE
Intermédiation
Front Office
Soufiane ALAMI
Omar BENMAKHOULOUF

Commentaire du marché

La Bourse des Valeurs de Casablanca a emprunté, depuis l'ouverture de la séance, une trajectoire baissière pour clôturer, in-extremis, en territoire neutre;

Dans ce sens, la cote positionne l'évolution annuelle de son indice phare, en plaçant son niveau juste en-dessous du seuil des +0,10%.

A la cloche finale, le MASI et le MADEX reste en stagnation. Dans ce contexte, les variations YTD affichées par les deux baromètres phares de la BVC se trouvent positionnés à +0,09% et +0,34%, respectivement;

Dans ces conditions, la capitalisation globale de la BVC totalise 584,71 Mrds MAD en baisse de 239 MMAD comparativement à la séance précédente, soit une perte de 0,04%;

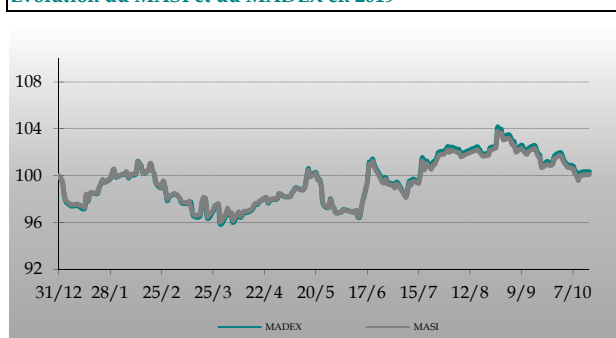
Au chapitre des plus fortes fluctuations de la journée, nous notons le bon comportement des trois titres: FENIE BROSSETTE (+6,79%), SMI (+5,24%) et TIMAR (+4,01%). En revanche, le trio: SNEP (-5,44%), ENNAKL (-6,22%) et STROC INDUSTRIE (-9,90%) clôture en bas de l'estrade;

Drainée exclusivement sur le compartiment officiel, la volumétrie globale quotidienne se situe à 51,41 MMAD en diminution de 6,9% par rapport au mardi;

Les valeurs LABEL VIE et ATTIJARIWAFI BANK ont canalisé, à elles seules, près de 52% des échanges en clôturant la journée sur des performances positives de +3,56% et +0,22%, respectivement;

Par ailleurs, les valeurs HPS et SODEP-MARSA MAROC ont raflé, plus de 29,20% des transactions de la séance en réalisant une perte de -4,21% pour le spécialiste des systèmes de paiement ainsi qu'un cours stable à 177 MAD pour l'opérateur portuaire.

Evolution du MASI et du MADEX en 2019



Infos du jour*

Les résultats de l'enquête permanente de conjoncture auprès des ménages, menée par le HCP, montrent, globalement, qu'au troisième trimestre de 2019, l'indice de confiance des ménages continue sa tendance baissière entamée depuis plus d'un an. L'indice de confiance des ménages (ICM), publié ce jour par le HCP, s'est ainsi établi à 74,8 points, au lieu de 74,9 points enregistrés le trimestre précédent et 82,5 points une année auparavant. Au troisième trimestre de 2019, 43,9% des ménages déclarent une dégradation du niveau de vie au cours des 12 derniers mois, 32,5% un maintien au même niveau et 23,6% une amélioration. Le solde d'opinion sur l'évolution passée du niveau de vie est resté négatif, à moins 20,2 points, contre moins 25,4 points au trimestre précédent et moins 9,5 points au même trimestre de l'année passée. Au cours des 12 prochains mois, 26,7% des ménages s'attendent à une dégradation du niveau de vie, 42,9% à un maintien au même niveau et 26,7% à une amélioration. Le solde d'opinion relatif à cet indicateur enregistrant un solde négatif pour la première fois depuis 2016, passe à moins 3,7 points au lieu de 4,7 points le trimestre précédent et 11,9 points le même trimestre de l'année 2018.

Les participations de la Samir ne seront pas cédées séparément des autres actifs. Cette demande du syndic Abdelkber Safadi a été déclarée irrecevable par Abderrafii Bouhamria, juge-commissaire chargé de la liquidation. Le magistrat s'est prononcé le mardi 15 octobre. La décision concerne précisément les actions détenues par le raffineur dans le capital d'autres entreprises, notamment les filiales. L'irrecevabilité signifie l'existence d'un vice entachant la requête du syndic. Le juge-commissaire a écarté la saisine sans procéder à un examen au fond. Il lui aura pourtant fallu 14 audiences pour rendre une ordonnance. Le dossier est à l'étude depuis mars 2019.